

Etudiant(e) / chercheur(e)

**Appel à candidatures pour un hébergement  
à la Maison des étudiants de la Francophonie  
sur le campus de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France  
Année universitaire 2021- 2022**

**Ouvert jusqu'au 30 juin 2021 à 23h59, heure française**

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) en partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France, propose à la Maison des étudiants de la Francophonie (MEF) 150 studios équipés aux meilleur(e)s étudiant(e)s et chercheur(e)s de l'espace francophone.

Les candidat(e)s remplissant les conditions ci-dessous peuvent postuler en vue de bénéficier d'un logement. Ils/elles seront sélectionné(e)s par une Commission d'attribution AUF – CIUP.

Les candidat(e)s retenu(e)s devront s'acquitter d'un loyer mensuel d'un montant entre 529 € et 809 €/mois, charges comprises. Les hébergements seront éligibles à une Aide Personnalisée au Logement d'un montant maximal de 220 €. L'APL est attribuée sous conditions de ressources.

**1. Conditions d'éligibilité**

1.1 Si le/la candidat(e) est étudiant(e), il/elle doit :

- Etre inscrit(e) pour 2021-2022 en master ou en doctorat au sein d'un établissement d'enseignement supérieur situé dans la **région Ile-de-France**, [membre de l'AUF](#), pour une formation dispensée en français ;
- Etre diplômé(e) d'un établissement universitaire **du Sud** [membre de l'AUF](#).

1.2 Si le/la candidat(e) est chercheur(e), il/elle doit être en mobilité post-doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur **du Sud**, membre de l'AUF vers un établissement de la **région Ile-de-France**, également [membre de l'AUF](#).

**N.B. : Les bénéficiaires d'un hébergement à la CiuP en 2020-2021 doivent soumettre une nouvelle candidature, aucune reconduction n'étant automatique.**

## 2. Dossier de candidature (pièces à joindre en format .pdf au formulaire de candidature en ligne)

### 2.1. Pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en master (M1 ou M2) ou en doctorat :

- curriculum vitae ;
- copie du dernier diplôme obtenu ;
- copie du passeport ;
- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, de pré-inscription ou d'admission pour l'année universitaire 2021-2022 dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans la Région Ile-de-France, [membre de l'AUF](#) ;

#### **les doctorant(e)s doivent en plus fournir :**

- attestation d'accord du Directeur de thèse ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

### 2.2. Pour les doctorant(e)s en mobilité doctorale ou chercheur(e)s en mobilité post-doctorale :

- curriculum vitae ;
- copie du dernier diplôme obtenu ;
- copie du passeport ;
- description du sujet de recherche durant la mobilité ;
- attestation d'accord du responsable administratif dans l'établissement d'origine du Sud ;
- attestation d'accord de l'établissement d'accueil, membre de l'AUF, situé dans la région Ile-de-France ;

#### **les doctorant(e)s doivent en plus fournir :**

- notes obtenues aux derniers examens ou concours ;
- justificatif d'inscription, pour l'année universitaire 2021-2022, dans l'établissement d'origine du Sud ;
- titre et description du sujet de thèse (2 pages maximum).

**Tous les documents rédigés par les candidat(e)s doivent être en français. Joindre impérativement une traduction en français pour tout document officiel (diplômes, etc.) rédigé dans une autre langue.**

**Seules les candidatures en ligne complètes (formulaire en ligne + pièces à joindre en format .pdf) et déposées dans les délais impartis seront traitées.**

**Tout dossier envoyé par courrier postal ou par courrier électronique sera automatiquement rejeté.**

## 3. Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants, sans ordre de priorité :

- la qualité scientifique du dossier et du parcours du/de la candidat(e) ;
- la priorité aux candidat(e)s issu(e)s de pays d'Afrique subsaharienne ;
- la priorité aux candidatures féminines ;
- la priorité aux candidat(e)s dont le séjour débute le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour une durée de 4 mois minimum et 10 mois maximum (les demandes ne remplissant pas cette condition seront traitées en fonction des places disponibles).

Les candidat(e)s issus de pays représentés par une « Maison » à la CiuP (ex : Maroc, Tunisie, Canada, Cambodge, etc.) ne seront pas prioritaires. [Consulter la liste des « Maisons » sur le site de la CIUP.](#)

#### 4. Procédure d'instruction des demandes

La commission d'attribution – qui aura lieu courant juin – communiquera les résultats individuellement et uniquement aux candidat(e)s **retenu(e)s**.

**Attention, les réponses de l'AUF peuvent arriver dans les courriels « indésirables ».**

Pour toute demande d'information concernant l'appel à candidatures, s'adresser à :

[admission-MEF@auf.org](mailto:admission-MEF@auf.org).

**Les candidat(e)s retenu(e)s par l'AUF recevront ultérieurement la procédure d'inscription ainsi que le code partenaire afin de s'inscrire sur le site de la CiuP.**

**Les candidat(e)s retenu(e)s par l'AUF devront s'adresser à la CiuP pour les aspects administratifs des hébergements à la MEF.**

Pour tout complément d'information concernant l'hébergement :

- [consulter le site de la MEF](#)
- [consulter la FAQ](#)

#### **Modalités financières du logement à la MEF :**

- Loyers mensuels charges comprises des studios tout confort (lavabo, douche, wc, coin cuisine, rangements) = entre 529 € et 809 €/mois selon la superficie des studios ;
- Aide personnalisée au logement (APL) = la MEF est une résidence conventionnée CAF. Les bénéficiaires ont la possibilité de recevoir l'aide au logement (entre 50 € et 220 €/mois) sous conditions de ressources ;
- Le versement de l'acompte demandé dans la proposition d'hébergement vaut réservation du studio ;
- Tout mois entamé sera à régler obligatoirement ;
- La durée du préavis obligatoire pour quitter le studio est d'un mois.